



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E188614

VALABLE JUSQU'AU 02/06/2026

ÉDITÉ LE 05/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2020 B 02220

Siret : 889 825 683 00010

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4013177

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T31237

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T31237

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : ABV HABITAT

15 RUE DES AIRELLES
67500 HAGUENAU

Téléphone : 07 54 38 58 08

Portable : 07 54 38 58 08

Site Internet :

E-mail : abvhabitat67@gmail.com

Responsabilité légale :
VARLIK ALI GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	04/05/2023
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	23/01/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	03/06/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/01/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	03/06/2021
o Isolation des combles perdus	23/01/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	23/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.